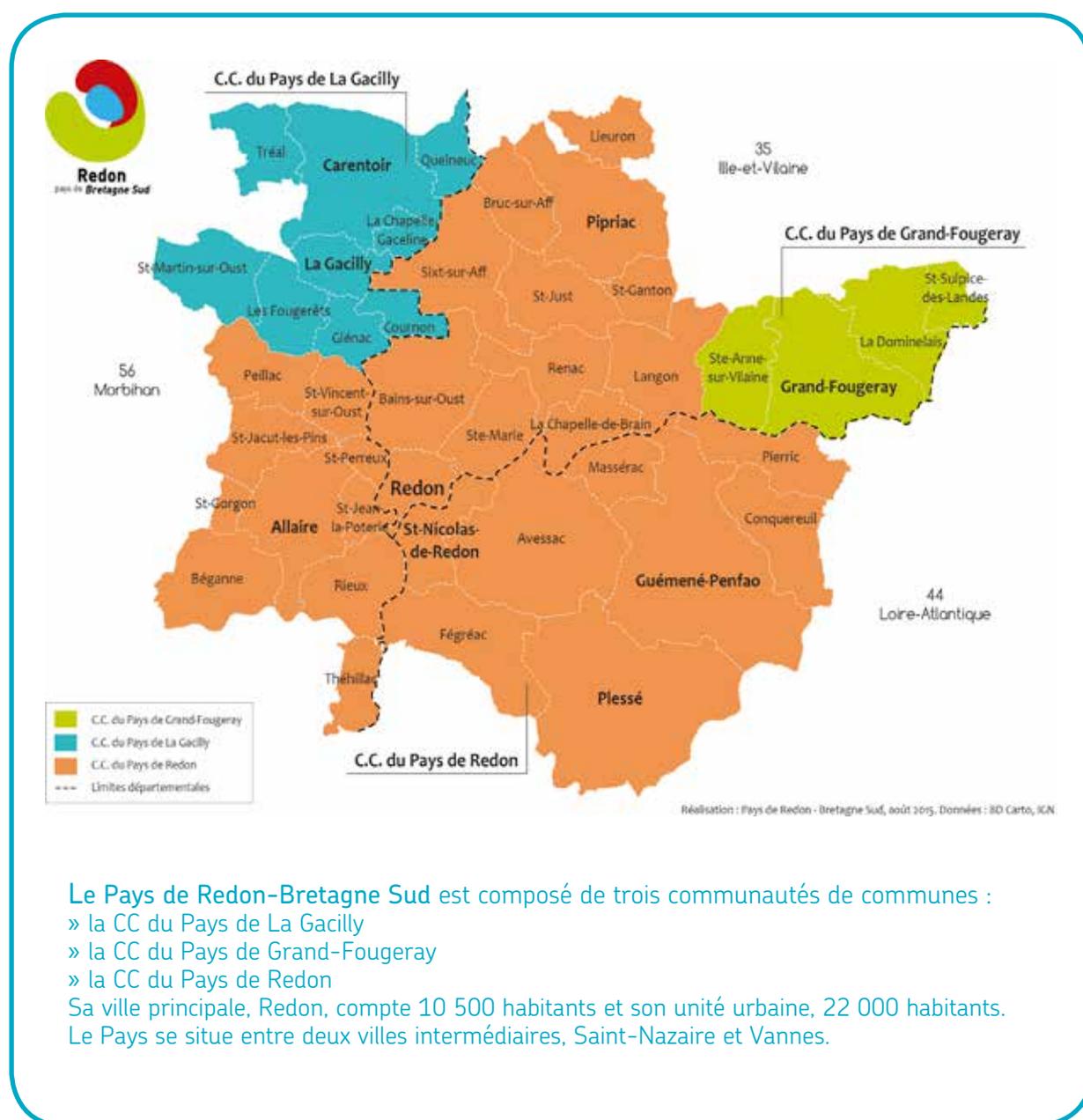




VUES D'ENSEMBLE DU PAYS DE REDON-BRETAGNE SUD

Le Pays de Redon-Bretagne Sud

La réussite de la démarche de transition énergétique du Pays de Redon-Bretagne Sud repose en partie sur l'efficacité de l'ingénierie territoriale, basée sur la structuration en Pays, la synergie avec les élus et le monde associatif.



Le territoire

Le Pays de Redon-Bretagne Sud et sa ville-centre, Redon, sont situés au carrefour de trois départements et de deux régions. L'identité territoriale des habitants ne s'est pas construite en référence à ces limites peu porteuses de sens dans les vécus et les pratiques. La cohésion du Pays à sa création vient plutôt de sa cohérence socioculturelle et de son bassin de vie.

L'éclatement administratif est ménagé par la proximité institutionnelle et culturelle de la Loire-Atlantique avec la région Bretagne (convergences de projets et de politiques). Cette situation géographique apporte également une dynamique propre au Pays, qui n'est pas ressentie par les populations comme celle d'une terre de confins. Au contraire, elle est vécue comme un espace de rencontre et de passage, la

principale préoccupation étant de ne pas être ignorée par les quatre agglomérations (Rennes, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes) qui polarisent ce territoire.

Le Pays peut être défini comme un territoire rural assez densément peuplé (84 000 hab., 63 hab./km²) et maillé par un réseau de petites villes et bourgs dont la principale, Redon, atteint 10 500 habitants et son unité urbaine, 22 000. Dans la typologie des campagnes de 2012, il émerge à la fois sur les catégories des campagnes périurbaines et des campagnes agricoles et industrielles.

Le Pays est situé entre trois grandes agglomérations : deux métropoles, Nantes et Rennes, et deux villes intermédiaires, Saint-Nazaire et Vannes. Les liens, notamment en matière de mobilité professionnelle, sont importants avec la région de Saint-Nazaire, la plus proche en distance-temps.

Un dynamisme trompeur

Le Pays a connu au début des années 2000 une phase d'attractivité forte en matière d'économie résidentielle (+14 % de population en dix ans) notamment dans la périphérie rennaise. Elle s'est traduite par un rythme soutenu des constructions neuves jusqu'en 2010. Ce phénomène s'est tassé depuis quelques années, retrouvant un rythme conforme à sa croissance naturelle.

Ce dynamisme est cependant en partie trompeur. Le revenu par habitant est en effet un des plus faibles de Bretagne, le taux de scolarisation des 19-24 ans à 39 % est très inférieur aux départements du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique (56 %) mais l'enseignement professionnel et supérieur (masters), en lien avec le rôle du secteur industriel dans ce territoire, connaît un essor important. L'économie est marquée par la présence encore forte du secteur industriel qui regroupe 26 % des emplois salariés (contre 16 % en moyenne sur les trois départements du Pays). Ce secteur est en mutation. Principalement déployé dans les filières de la sous-traitance automobile, de la cosmétique et de l'aéronautique, il connaît à la fois des restructurations et un processus de réindustrialisation. Le territoire vit ainsi une autre transition, « post »-industrielle, visible notamment dans le glissement de contenu des axes stratégiques entre les deux chartes (2006 et 2014).

Un Pays ancien

Le Pays est assez ancien (1969) et a déjà produit trois chartes (en 2001, 2006 et 2014). Cependant dans le contexte de la réforme des intercommunalités, le territoire a connu une double recomposition. Il est passé de 5 à 3 Communautés de communes (CC) ; une CC est par ailleurs sortie du Pays (au Nord, Maure de Bretagne, la plus



©PAYS DE REDON

proche de Rennes) rejointe par quelques communes de l'ancienne CC de Pipriac dont le reste a fusionné avec celle de Redon. Le Pays a ainsi perdu 10 000 habitants et douze communes. Le territoire se retrouve aujourd'hui marqué par un certain « déséquilibre » en termes de maillage intercommunal : la CC de Redon occupe la majeure partie du Pays et rassemble 80 % de sa population, exerçant de fait un leadership politique, économique et symbolique.

Rôle du tissu associatif et soutien des élus

Le rôle du tissu associatif, traditionnellement dynamique en Bretagne, est précieux pour ce territoire. D'une part le conseil de développement du Pays, qui rassemble 70 membres, en est en partie nourri ; les liens entre le secteur associatif et les élus, mais également avec les techniciens de l'ingénierie territoriale, sont nombreux, comme le montrent les trajectoires individuelles. D'autre part le Pays de Redon

s'inscrit dans un contexte régional particulier, celui de la Bretagne dont les élus ont fait le choix d'une politique de soutien appuyé à la démarche Pays. L'ensemble du territoire breton est ainsi organisé et structuré en vingt-et-un Pays. Ce maillage a des implications car il a permis une systématisation et le suivi de certains dispositifs d'accompagnement, par exemple dans le domaine de l'environnement, avec des initiatives dans le secteur de l'habitat et de la lutte contre la précarité énergétique.

Vers une politique locale de la transition énergétique ?

Deux catalyseurs ont favorisé l'émergence d'une démarche de transition énergétique dans ce territoire. Le premier est la sensibilité environnementaliste d'une partie significative de la population, qui se manifeste dans les initiatives du monde associatif, comme l'émergence de l'association Éoliennes en Pays

de Vilaine. Par ailleurs, le rôle du directeur du Pays a été structurant dans la durée, par la continuité qu'il a assurée au pilotage du territoire pendant quinze ans. Il a ainsi peu à peu sensibilisé les élus à deux problèmes : les dépenses de mobilité très importantes des habitants et l'ancienneté d'une grande partie du parc de logements (90 % est constitué par de l'habitat individuel) et sa faible efficacité sur le plan thermique.

Première expérimentation PCET

L'élément déclencheur a été l'opportunité de candidater en 2007 à une expérimentation Plan Climat Énergie Territorial (PCET), démarche fondée à l'époque sur le volontariat et qui demeurait rare dans les espaces ruraux. Outre le diagnostic qui a permis un état des lieux et l'engagement d'une réflexion de fond, le PCET a permis de prolonger le SCOT alors en phase de validation : cela correspondait à une attente des élus qui souhaitaient pouvoir se projeter dans des actions concrètes. Le PCET « apporte » ainsi des outils et le territoire gagne ses premiers supports en personnel d'animation et d'accompagnement dans le domaine de l'énergie et de l'écologie territoriale (Espace Info Énergie grâce au soutien de l'ADEME et de la Région, Conseil en énergie partagé). Il pose les premiers éléments d'une ingénierie qui va peu à peu se renforcer.

Soutien du conseil de développement et concertation

Le PCET est également l'occasion d'engager une démarche de sensibilisation du grand public. Sans être spectaculaire par son ampleur et ses méthodes, elle permet de communiquer avec le relais de la société civile que constitue notamment le conseil de développement. En revanche, la concertation menée, sans obligation légale, avec les collectivités, a permis de définir les orientations du plan d'action, déclinées sur la base du volontariat. L'élaboration de cahiers d'engagement amène à valider un



programme d'actions en 2012. Deux chantiers principaux sont lancés et investis par les collectivités : celui de la rénovation énergétique des bâtiments et, plus modestement, celui des mobilités. Ces choix thématiques répondent à l'attente des élus d'avoir une prise concrète sur les actions. La production d'ENR quant à elle, bien qu'identifiée dans le PCET comme un secteur de mobilisation possible, a suivi son propre cours, prise en charge par les mouvements militants citoyens (éoliennes) et l'action privée (méthanisation).

Rénovation énergétique et mobilités

À l'échelle des collectivités, la transition énergétique « en actes » dans le territoire s'incarne donc à travers ces deux registres. La rénovation des bâtiments est principalement orientée vers l'aide à l'isolation avec la mise en place d'un Espace info énergie pour l'aide à la rénovation des logements de particuliers, la sensibilisation publique avec les associations. Le soutien financier de la région Bretagne et de l'Ademe a été décisif pour assurer cette ingénierie d'accompagnement dont l'utilité se révèle dans la durée. La démarche est d'amener les particuliers, au-delà des aspects budgétaires et des effets d'opportunité, à réfléchir sur des évolutions de pratiques ou de travaux à plus long terme.

Prise de conscience des collectivités

Côté collectivités, le Conseil en énergie partagée (CEP) a permis à de nombreuses communes de réaliser à quel point la qualité médiocre de leur parc locatif et de leurs locaux engendrait de fortes dépenses énergétiques. Le CEP a amené un regard critique sur le sujet et propose aux communes un accompagnement sur trois ans (comptabilité énergétique, optimisation du parc, diagnostic des bâtiments publics et des projets dans le cadre d'une AMO). Vingt-six communes sont aujourd'hui adhérentes au dispositif, soit la moitié du Pays.

UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE À DEUX TÊTES

Le territoire est doté d'une ingénierie territoriale à deux têtes, rassemblée dans une maison commune. Le GIP du pays « Redon pays de Bretagne Sud », créé en 1998, s'est peu à peu doté d'une équipe. La maison de l'emploi, issue de la Loi Borloo de 2003 (MEDEFI), créée en 2006 à l'initiative du Pays, vient renforcer le volet économique de sa stratégie.

La plupart des structures professionnelles impliquées dans le développement territorial sont depuis peu rassemblées dans un même lieu : un bâtiment de construction récente. Cette proximité géographique souhaitée par tous les techniciens facilite grandement les collaborations professionnelles au sein du premier cercle d'ingénierie (GIP/MEDEFI) mais aussi les relations avec les partenaires clefs en matière de portage de projet et d'accompagnement notamment Pôle Emploi, l'antenne de la chambre des métiers, le conseil de développement ou encore la CADES (premier pôle de développement de l'ESS en Bretagne créée en 1998) ainsi que des réseaux de sensibilisation à l'écologie territoriale comme le Réseau Bruded.

C'est une belle image de la transversalité du développement durable, qui permet également de structurer une équipe « tournante » de techniciens, en facilitant les relais de postes d'une structure à l'autre, ce qui garantit une continuité du travail.

La question des mobilités, articulée à la question énergétique (de par l'intensité des pratiques) a peu à peu émergé depuis quatre ans grâce au travail de sensibilisation des techniciens auprès des élus. Le recrutement d'un personnel dédié a permis de structurer progressivement un travail de fond, notamment sur les mobilités de proximité et alternantes.

Problématique des mobilités

Cette problématique est aussi celle de la précarité et donc des freins à l'emploi. Cependant comme dans la plupart des espaces ruraux, il s'avère difficile de concrétiser des mesures : l'essentiel des déplacements sont individuels, dilués, et l'offre de transports en commun réduite du fait des coûts. L'orientation choisie a été de partir des besoins quotidiens des habitants et de proposer de raisonner les actions possibles à partir de trois objectifs : se déplacer moins, se déplacer moins loin, ne pas se déplacer. L'éclatement administratif se révèle ici un handicap : en matière de structuration de l'offre de

transports en commun (raisonnée et organisée par département, le territoire est ainsi très inégalement desservi par les lignes d'autocar) ; mais c'est également le cas pour le covoiturage (imbrication de différentes plateformes sur des parties du territoire). La réalisation d'une carte qui condense à l'échelle du Pays l'offre de transports a déjà pris deux ans ! Certaines expériences, comme le stop de proximité, se sont révélées assez décevantes, notamment en raison de la méthode employée, trop verticale, qui s'est révélée inadaptée à une pratique très empirique et souple.

D'autres initiatives, en lien avec la limitation des déplacements, ont permis la mise en place d'espaces de coworking en partenariat avec différents types de structures accueillant du public, y compris le montage de cette expérience avec des privés (cafetier). Sur d'autres aspects des mobilités, des travaux d'étude sont également menés avec des partenaires extérieurs : sur l'électromobilité (implantation de bornes) et avec la SNCF sur un

projet de nœud multimodal et la desserte de Redon en TGV pour les déplacements nationaux et en TER pour les déplacements régionaux et interrégionaux.

Portage des actions et mode d'organisation du jeu d'acteurs

Le système d'acteurs en lien avec la transition énergétique repose sur l'efficacité de l'ingénierie

territoriale aujourd'hui en place, incarnée par la capacité du territoire à pouvoir mobiliser différentes gammes d'outils nourrissant ces thématiques, régionaux, nationaux et même des programmes européens (Interreg IVb sur les mobilités ou Leader sur les enjeux énergétiques dans l'habitat et les mobilités durables).

Synergies avec le monde associatif
Une grande partie des réalisations

sur la transition énergétique tient par ailleurs aux synergies existantes entre cette ingénierie des collectivités (surtout à l'échelle Pays) et le monde associatif. La proximité interpersonnelle entre certains techniciens et le monde associatif a facilité cette interconnaissance et permis des habitudes de travail conjointes, voire d'effectuer des passages de témoin. Le dynamisme du monde associatif passe par les réseaux d'éducation à l'environnement (le réseau Bruded, un CPIE est également implanté sur le territoire). Il s'incarne également dans la capacité de mobilisation forte des simples particuliers autour de projets innovants sur l'environnement. Ce dynamisme a permis de structurer des compétences et la crédibilité de structures associatives auprès de partenaires locaux comme extérieurs.

Un projet exemplaire

L'un des exemples les plus aboutis de ces trajectoires associatives volontaristes est la démarche engagée par l'association « Éoliennes en pays de Vilaine » qui mène depuis 2003 des projets de réalisation de parcs éoliens d'initiative citoyenne. Ce projet a dû faire face à de nombreux obstacles institutionnels et culturels, mais il a permis, outre la réalisation des premiers parcs à financement citoyen en France, un essaimage auprès d'autres structures et a donc généré une capacité d'exportation des compétences acquises (réseau TARANIS en Bretagne, bureau d'étude « Site à Watts » pour l'accompagnement d'autres sites d'éolien participatif en France).

Dans ce jeu territorial, les élus apparaissent de prime abord un peu effacés, « surfant sur la vague ». Cette retenue n'est pas perçue par les techniciens comme de la résistance aux orientations données mais comme une forme de pragmatisme : réticents à des investissements qui, en période d'incertitude

LES PARCS ÉOLIENS CITOYENS

Les parcs éoliens gérés par, pour et avec les habitants du territoire constituent des actions exemplaires, mises en place par différents acteurs du territoire.

L'association Éoliennes en pays de Vilaine, initiatrice et pilote du projet, a été créée en 2003. Elle a sensibilisé la population par des réunions « Tupperwatts » qui permettent une adhésion au projet de construction de parcs d'éoliennes par financement solidaire. Elle a prospecté des lieux d'implantation, réalisé les premières études et mené une action de sensibilisation en faveur de la sobriété énergétique. Elle a ainsi initié un véritable laboratoire territorial.

La SARL Site à Watts a développé le projet. Créée en 2007, elle a poursuivi les études de faisabilité et déposé les permis de construire, grâce à un premier financement citoyen et l'apport minoritaire d'institutions. Elle est propriétaire de deux permis de construire pour deux parcs de quatre éoliennes, sur le site de Béganne et à Séverac. Elle accompagne d'autres projets citoyens de production d'énergie renouvelable en France, notamment ceux du réseau TARANIS en Bretagne.

La SAS Begawatts, créée en 2010, construit et exploite depuis un an le premier parc éolien à Béganne. Son conseil d'administration comprend 4 collègues : les fondateurs, les clubs d'investisseurs, les collectivités, les institutionnels. Le pacte d'actionnaires prévoit un homme = une voix. Le financement du parc de Béganne repose sur des clubs d'investisseurs pour 1400 K€, des membres fondateurs pour 450 K€, « Énergie partagée investissement » pour 500 K€, SAS Eilan (région Bretagne) pour 300 K€ et enfin des acteurs de l'ESS pour 50 K€.

Cet apport initial de 2,7 M€ a permis d'obtenir des fonds auprès de banques commerciales pour atteindre le budget de 11,5 M€. Le parc de Séverac est en cours de construction avec 70 % de financement citoyen. Les retombées économiques du parc de Béganne sont de 80 K€ annuels de taxe IFRER pour les collectivités locales. Il produit de l'électricité pour 18 000 personnes hors chauffage.

« Les leçons de cette action sont que les citoyens ne sont pas que des consommateurs, ils peuvent être acteurs. Le pari de l'intelligence collective pour maîtriser la technique réussit ; le financement citoyen peut être un relai pour les finances publiques territoriales. »



© PAYS DE REDON

budgetaire et de recomposition territoriale, pourraient peser sur la fiscalité locale, ils sont soucieux de favoriser d'abord des réalisations concrètes. Cette prudence a pu s'avérer parfois pénalisante pour le territoire, amenant à ne pas saisir certaines opportunités d'accompagnement financier comme par exemple sur la mise en place des réseaux de chaleur. Elle traduit également l'absence d'un leader visionnaire ou stratège qui s'emparerait de la question de la « transition énergétique » pour construire un projet politique. L'absence de sensibilité politique chez les élus amène donc l'équipe du GIP à privilégier des projets concrets et à montrer aux élus qu'il existe des possibilités d'agir sur cette thématique, sans que cela coûte beaucoup et que cela permet même des économies. Il faut se saisir des opportunités d'appui, notamment de l'ADEME et de la Région, mener un travail continu d'acculturation et de pédagogie auprès des élus, en illustrant par des réalisations concrètes les thématiques comme la mobilité.

En revanche à une échelle infra, le rôle des élus apparaît bien plus présent et actif, dans leurs territoires d'ancrage respectifs. Certains élus locaux ont ainsi investi des problématiques environnementales depuis longtemps. C'est notamment le cas de la CC de La Gacilly, en lien avec les initiatives menées par le groupe Yves Rocher (Jacques Rocher est maire de La Gacilly)

dont les usines sont implantées sur le territoire et intègrent plusieurs innovations sur l'électromobilité, le chauffage en réseau, etc. Cela a amené la communauté de communes à se lancer récemment dans une démarche TEPOS. C'est aussi le cas de communes comme Béganne et Séverac qui accompagnent la réalisation de parcs éoliens citoyens.

Points de réflexion en matière de modalités d'organisation et de coordination

Atouts

- Le fil rouge construit dans la durée par l'équipe d'ingénierie territoriale bi-structures, dont le pragmatisme a permis de consolider ses compétences et un travail de fond d'acculturation avec les élus mais aussi les partenaires extérieurs (associations, prestataires privés, groupes).
- Le souci des techniciens territoriaux de structurer des réseaux qui ancrent des professionnels de secteur à une démarche d'amélioration environnementale: ex sur la rénovation de l'habitat.
- La présence et/ou la constitution dans le territoire d'organisations militantes éducatrices, c'est-à-dire structurées autour de la réalisation de projets. Ces initiatives favorisent l'endoformation dans des domaines très variés.

- Le lien entre transition énergétique et économie locale, notamment à travers l'importance prise par l'ESS (14% des emplois) apparaît porteur. La nouvelle charte du territoire 2014-2020 et le tout récent PADD de la version 2 du SCOT mobilisent d'ailleurs l'argument d'un développement durable support de développement local.

Freins - Incertitudes

- Absence de certaines compétences clefs à l'échelle du Pays (transports).
- Place à donner aux structures militantes dans le débat territorial.
- Relations à construire avec les métropoles voisines où un tiers des actifs du pays travaillent. Des solidarités à l'échelle de bassins d'emploi permettraient de dégager plus de moyens financiers aux transitions souhaitables.
- Handicap d'un habitat dispersé au regard de la transition énergétique (dépense énergétique des logements et multiplication des déplacements).
- Manque d'un dispositif d'évaluation de l'impact des actions engagées à travers le PCET.

Catherine LAPIERRE
et Johan MILIAN
Entretiens réalisés
en avril 2015